

Procès-Verbal

Séance du 9 Avril 2024

L' an 2024 et le 9 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de VALTOT Éric Maire

Présents : M. VALTOT Éric, Maire, Mmes : BERGER Annie, MOREAU Flavie, RENARD Bérangère, ROUYER Christelle, ROZAN Anne, STABEL Marie-Thérèse, STOUVENEL Céline, THIROLLE Anne-Marie, MM : PERNEY Noël, WALTER François

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

Date de la convocation : 04/04/2024

Date d'affichage : 04/04/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Prefecture de Neufchâteau
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREAU Flavie

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU 22/03/2024 - 12/2024
COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET COMMUNE ET ANNEXES - 13/2024
BUDGET COMMUNE - CA 2023 - 14/2024
BUDGET ANNEXE EAU - CA 2023 - 15/2024
BUDGET ANNEXE FORÊT - CA 2023 - 16/2024
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - CA 2023 - 17/2024
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT - CA 2023 - 18/2024
BUDGET COMMUNE - AFFECTATION RESULTAT EXERCICE 2023 - 19/2024
BUDGET ANNEXE EAU - AFFECTATION RESULTAT EXERCICE 2023 - 20/2024
BUDGET ANNEXE FORÊT - AFFECTATION RESULTAT EXERCICE 2023 - 21/2024
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - AFFECTATION RESULTAT EXERCICE 2023 - 22/2024
M57 - FONGIBILITE DES CREDITS EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT - 23/2024
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024 - 24/2024
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2024 - 25/2024
BUDGET COMMUNE - VOTE DU BP 2024 - 26/2024
BUDGET ANNEXE EAU - VOTE DU BP 2024 - 27/2024
BUDGET ANNEXE FORÊT - VOTE DU BP 2024 - 28/2024
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT- VOTE DU BP 2024 - 29/2024
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT - VOTE DU BP 2024 - 30/2024
AVIS SUR LES DEMANDES D'ADHÉSIONS DE COMMUNES AU SDANC - 31/2024
VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU 22/03/2024
réf : 12/2024

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 22/03/2024 à l'approbation des conseillers municipaux.
 Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d' **APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 22/03/2024.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET COMMUNE ET ANNEXES

réf : 13/2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur ÉRIC VALTOT,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'année 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution des budgets 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023, par les receveurs, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET COMMUNE - CA 2023

réf : 14/2024

Monsieur le 1er Adjoint présente les comptes 2023 de la commune comme suit :

VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	327 280,62	G	389 705,58
	Section d'investissement	B	23 197,89	H	61 731,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	188 992,55
	Report en section d'investissement (001)	D	17 846,71	J	0,00
		(si déficit)		(si excédent)	
		(si déficit)		(si excédent)	
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	368 325,22	= G + H + I + J	640 429,13
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	327 280,62	= G + I + K	578 698,13
	Section d'investissement	= B + D + F	41 044,60	= H + J + L	61 731,00
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	368 325,22	= G + H + I + J + K + L	640 429,13

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif de la commune pour 2023 tel que présenté.

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET ANNEXE EAU - CA 2023

réf : 15/2024

Monsieur le 1er Adjoint présente les comptes 2023 du budget annexe eau comme suit :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 48 906,19	G 46 120,68	G-A -2 785,51
	Section d'investissement	B 38 548,33	H 36 026,11	H-B -2 522,22
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 201 673,04 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 55 578,11 (si excédent)	
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 87 454,52	Q= G+H+I+J 339 397,94	=Q-P 251 943,42
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00	
		=	=	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 48 906,19	= G+I+K 247 793,72	198 887,53
	Section d'investissement	= B+D+F 38 548,33	= H+J+L 91 604,22	53 055,89
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 87 454,52	= G+H+I+J+K+L 339 397,94	251 943,42

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif du service de l'eau pour 2023 tel que présenté.
A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET ANNEXE FORÊT - CA 2023

réf : 16/2024

Monsieur le 1er Adjoint présente les comptes 2023 du budget annexe forêt comme suit :

VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	113 381,59	G	162 048,22
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit) 0,00	I	(si excédent) 199 724,09
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit) 0,00	J	(si excédent) 11 130,23
		-		-	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A+B+C+D	113 381,59	= G+H+I+J	372 902,54
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	113 381,59	= G+I+K	361 772,31
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	11 130,23
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	113 381,59	= G+H+I+J+K+L	372 902,54

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif du service forêt pour 2023 tel que présenté.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - CA 2023

réf : 17/2024

Monsieur le 1er Adjoint présente les comptes 2023 du budget annexe assainissement comme suit :

EXECUTION DU BUDGET						
		DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 3 626,00		G 1 730,38	G-A	-1 895,62
	Section d'investissement	B 17 317,38		H 3 626,00	H-B	-13 691,38
		+		+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00		I 58 700,15		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00		J 41 356,84		
		=		=		
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 20 943,38		Q= G+H+I+J 105 413,37	Q-P	84 469,99
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00	
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00	
RESULTAT CUMULE						
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	3 626,00	= G+I+K	60 430,53	56 804,53
	Section d'investissement	= B+D+F	17 317,38	= H+J+L	44 982,84	27 665,46
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	20 943,38	= G+H+I+J+K+L	105 413,37	84 469,99

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif du service assainissement pour 2023 tel que présenté.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT - CA 2023

réf : 18/2024

Monsieur le 1er Adjoint présente les comptes 2023 du budget annexe lotissement qui sont à néant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif du lotissement pour 2023 tel que présenté.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET COMMUNE - AFFECTATION RESULTAT EXERCICE 2023

réf : 19/2024

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	62 424,96
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	188 992,55
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	251 417,51
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	20 686,40
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	251 417,51
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	251 417,51
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET ANNEXE EAU - AFFECTATION RESULTAT EXERCICE 2023

réf : 20/2024

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-2 785,61
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. Résultats antérieurs reportés	201 673,04
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	198 887,53
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	53 055,89
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	198 887,53
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	198 887,53
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET ANNEXE FORÊT - AFFECTATION RESULTAT EXERCICE 2023

réf : 21/2024

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	48 666,63
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	199 724,09
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	248 390,72
Solde d'exécution de la section d'Investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	11 130,23
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	248 390,72
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	248 390,72
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - AFFECTATION RESULTAT EXERCICE 2023

réf : 22/2024

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-1 895,62
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	58 700,15
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	56 804,53
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	27 865,46
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	56 804,53
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	56 804,53
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

M57 - FONGIBILITE DES CREDITS EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT

réf : 23/2024

Monsieur le Maire expose qu'en raison du basculement en nomenclature M57, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application sur le budget principal de la commune et le budget annexe de la forêt.

C'est dans ce cadre que la commune de Vrécourt est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil Municipal l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil Municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'autoriser M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

réf : 24/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024, soit :

- 12.57 % (taux communal) + 25.65 % (taux départemental) soit 38.22 % pour la taxe Foncière bâti
- 21.74 % pour la taxe Foncière non bâti
- 17.64 % pour la taxe d'habitation
- 19.04 pour la CFE

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2024

réf : 25/2024

Monsieur le Maire propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

• A.D.M.R.	500 €
• Association Famille Rurale	650 €
• Coopérative scolaire	1 000 €
• Jeunesse et Loisirs	1 200 €
• Association Parents d'Elèves	1 100 €
• Association Vrécourt Culture Patrimoine	650 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (les membres ayant un intérêt direct avec les associations concernées ont quittés la salle lors du vote) :

- **Décide** d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour une somme totale de 5 100 €, répartie comme indiqué ci-dessus,
- **Dit** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2024 à l'article 65741.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET COMMUNE - VOTE DU BP 2024

réf : 26/2024

Le Conseil Municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2024 qui se compose comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 644 171.05 € Recettes : 644 171.05 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 305 774.61 € Recettes : 305 774.61 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET ANNEXE EAU - VOTE DU BP 2024

réf : 27/2024

Le Conseil Municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité, le budget annexe eau pour l'année 2024 qui se compose comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 242 205.64 € Recettes : 242 205.64 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 318 859.49 € Recettes : 318 859.49 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET ANNEXE FORÊT - VOTE DU BP 2024

réf : 28/2024

Le Conseil Municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget annexe forêt pour l'année 2024 qui se compose

comme suit :

Section de Fonctionnement :
Dépenses : 255 090.72 € Recettes : 255 090.72 €
Section d'Investissement :
Dépenses : 51 130.23 € Recettes : 51 130.23 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT- VOTE DU BP 2024

réf : 29/2024

Le Conseil Municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget annexe assainissement pour l'année 2024 qui se compose comme suit :

Section de Fonctionnement :
Dépenses : 58 534.91 € Recettes : 58 534.91 €
Section d'Investissement :
Dépenses : 246 311.30 € Recettes : 246 311.30 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT - VOTE DU BP 2024

réf : 30/2024

Le Conseil Municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité, le budget annexe lotissement pour l'année 2024 qui se compose comme suit :

Section de Fonctionnement :
Dépenses : 132 110 € Recettes : 132 110 €
Section d'Investissement :
Dépenses : 132 100 € Recettes : 132 100 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

AVIS SUR LES DEMANDES D'ADHÉSIONS DE COMMUNES AU SDANC

réf : 31/2024

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, du mail du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Collectif des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur les demandes d'adhésions au SDANC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis **favorable** auxdites demandes d'adhésions

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Assainissement

La présentation du projet pro a eu lieu le 28 mars dernier.

La subvention départementale a été revue à la baisse, perte de 1000€ par branchement soit 192 000€ de subvention en moins qui viennent s'ajouter à la hausse générale (liée au contexte actuel) de la facture.

Proposition de prix - Parcelle ZT 33

Une proposition de prix nous est parvenue concernant l'acquisition d'une partie de la parcelle ZT 33.

Le Conseil Municipal y est favorable à l'unanimité.

Demande de droit d'accès

Une demande de droit de passage via la parcelle ZX 61 nous a été adressée.

Après étude du dossier, le Conseil Municipal y est défavorable, car il n'y a pas encore assez de visibilité sur l'agencement/réalisation finale du futur lotissement.

Agence Postale Communale

Information non encore confirmée d'une réunion entre La Poste, les Maires ainsi que les agents des APC en juin 2024. La pérennité de notre APC pourrait y être abordée.

Courrier Alain Lecler

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier reçu de M Alain LECLER.
Une réponse écrite lui sera apporté en main propre avec explications.

Réfection chemin d'Urville

Le Conseil Municipal approuve le devis de 2 800€ concernant la réfection de l'entrée du chemin d'Urville.

Escrime

Une activité d'escrime a été proposée à la commune pour 100€ les 2 heures.
Le Conseil y est favorable.
Un questionnaire est à renvoyer avant le 30 avril

Absence Maire

M le Maire sera absent le jeudi 18 avril et du 22 avril au 3 mai.

Séance levée à: 23:45

En mairie, le 22/04/2024

Le Maire
Éric VALTOT

Secrétaire de séance
Mme MOREAU Flavie